



Conseil d'établissement du 22 avril 2026

Compte-rendu de l'APL

1 - AGENDA

I - Affaires pédagogiques

- Point safeguarding
- Point recrutements Head of British Section

II - Affaires financières

- Comptes financiers 2025
- Focus TVA 2025
- Point travaux

III - Questions diverses

I - AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

A/ Point safeguarding

Recrutement de Mme Séverine Baratti en remplacement de Colette Shulver. Le remplacement de Mme Baratti n'est pas encore connu à ce jour.

Retour sur le nombre d'incidents enregistrés cette année scolaire (accidents, exclusions) : chiffres stables par rapport à l'an dernier.

B/ Recrutement du Head of British Section

La Direction est toujours en recherche de son Head of British Section. Une personne qui avait été sélectionnée s'est malheureusement désistée.

II Affaires Financières

Précisions apportées par Mme Cellier (DAF): à l'ordre du jour, la comptabilité budgétaire, la comptabilité générale, l'impact de la TVA, la trésorerie, les investissements, ainsi que les travaux prévus pendant l'été. Mme Cellier nous a expliqué la différence entre la logique de la comptabilité budgétaire, qui relève du cadre public français, et celle de la comptabilité générale, qui suit des normes comptables plus internationales.

II - COMPTES FINANCIERS 2025

1. La comptabilité budgétaire

La comptabilité budgétaire a pour fonction de garantir le respect des autorisations de dépenses, des engagements et des crédits de paiement, conformément aux règles fixées par le ministère des Finances. Elle repose sur un principe fondamental : l'annualité. Cela signifie que le budget est construit, voté, exécuté et suivi sur une base annuelle. Son cadre réglementaire principal est la GBCP/GBCB, c'est-à-dire la gestion budgétaire et comptable publique, complétée par différents décrets et circulaires.

Le budget est structuré autour de trois grandes masses. La première est la masse « personnel », qui regroupe les salaires des enseignants et du personnel administratif. La deuxième est la masse « fonctionnement », qui comprend les dépenses courantes comme les charges, la maintenance ou les consommables. La troisième est la masse « investissement », qui concerne les dépenses d'immobilisation, par exemple des travaux importants ou l'achat d'ordinateurs de plus de 500 euros, qui sont alors inscrits à l'actif.

Le cycle budgétaire de l'établissement comprend un budget initial en début d'année, puis deux budgets rectificatifs. Le premier, appelé BR1, intervient en juin. Le second, BR2, est préparé en fin d'année ; il est présenté comme un « budget d'atterrissage », car il permet d'ajuster les prévisions et d'aligner autant que possible la comptabilité budgétaire avec la comptabilité générale. Cet alignement vise à limiter les écarts entre les deux lectures comptables.

Il a également été rappelé que les flux internes, c'est-à-dire les transferts entre entités, ne constituent pas des écritures budgétaires. Ce sont des mouvements de trésorerie. En matière d'exécution budgétaire, un taux compris entre 95 % et 100 % est considéré comme excellent, tandis qu'un taux inférieur à 90 % doit faire l'objet d'une justification.

2. La comptabilité générale

La comptabilité générale suit des normes comptables internationales. Elle a pour objectif principal de produire deux documents fondamentaux : le bilan et le compte de résultat. Le bilan donne une photographie du patrimoine de l'établissement, en présentant ses actifs et ses passifs. Le compte de résultat, quant à lui, retrace les charges, c'est-à-dire les dépenses, et les produits, c'est-à-dire les recettes.



Cette comptabilité générale permet aussi d'expliquer les écarts avec la comptabilité budgétaire. Ces écarts proviennent notamment des amortissements, de certaines charges non monétaires et des flux internes. Plusieurs indicateurs de pilotage ont été présentés comme essentiels : le niveau de trésorerie disponible, la capacité d'autofinancement (CAF), ainsi que d'autres indicateurs adaptés au contexte, par exemple lorsque certains financements s'étalent sur deux ans.

3. Les résultats financiers de 2025

En 2025, le budget global a été exécuté à 97 %, ce qui est qualifié d'excellent. Plus précisément, l'enveloppe consacrée au personnel a été exécutée à environ 99 %. Le fonctionnement, hors personnel, a été exécuté à environ 92 %. C'est le poste le moins bien exécuté, mais le niveau reste jugé acceptable. Quant à l'investissement, il a été exécuté à 100 %, notamment pour la cuisine et les investissements prévus au budget.

La lecture budgétaire fait apparaître un déficit global de gestion de 625 394 euros sur un budget TTC de 41 millions d'euros. Toutefois, si l'on neutralise les dépenses exceptionnelles liées à la cuisine, évaluées à environ 1,5 million d'euros, le résultat ajusté devient proche d'un excédent de 900 000 euros.

En comptabilité générale, le résultat net ressort comme positif, à hauteur d'environ 10,7 millions d'euros. Il a également été noté que les charges de personnel ont fortement augmenté en 2025, en raison de revalorisations salariales et d'impacts locaux. Enfin, la trésorerie constatée au 31 décembre 2025 s'élève à 11 828 000 euros.

4. La trésorerie

La trésorerie correspond au total des comptes bancaires de l'établissement, à savoir un compte en France en euros et un compte local à la SBC. Il a été indiqué qu'un niveau de trésorerie sain se situerait plutôt dans une fourchette comprise entre 1,5 million et 6 millions d'euros. Le niveau actuel, qui atteint 11,828 millions d'euros en fin d'année 2025, est donc considéré comme trop élevé. Un plan de réduction de la trésorerie devra être mis en œuvre afin de revenir vers un niveau plus sain, situé autour de 1,5 à 6 millions d'euros. Il faudra aussi recalculer chaque année le taux mixte utilisé pour la TVA déductible.

L'objectif pour 2026 est donc de réduire cette trésorerie, principalement grâce à un plan d'investissement (plus ou moins 2M par an) et à une meilleure maîtrise des dépenses. A la différence des EGD, les entités conventionnées disposent de davantage de souplesse, car elles ne sont pas soumises aux mêmes plafonds d'autorisations budgétaires.

5. La capacité d'autofinancement et le plan d'investissement

La capacité d'autofinancement, ou CAF, mesure l'excédent monétaire généré par l'activité de l'établissement. Cet excédent peut ensuite être utilisé pour financer les investissements. Son calcul repose sur un retraitement du résultat, en neutralisant notamment les charges et produits non « décaissables », ainsi que les amortissements et certaines subventions.

En 2025, le niveau d'investissement s'est élevé à environ 1,88 million d'euros. Il a été recommandé de ne pas dépasser environ 2 millions d'euros d'investissement par an afin de préserver l'équilibre financier. Un plan



d'investissement sur cinq ans doit permettre de restaurer le patrimoine de l'établissement, avec une capacité annuelle anticipée comprise entre 1,7 et 2 millions d'euros. L'idée est d'utiliser cette capacité pour financer les investissements de l'année suivante, tout en assurant un suivi annuel précis.

6. Les flux internes et les coûts de formation

Les instituts de formation, appelés IRF, centralisent les budgets de formation du personnel. Les établissements reçoivent ensuite des remboursements pour couvrir les coûts de formation de leurs personnels.

Les flux internes, comme le PFC ou le PRR, ont un effet sur la comptabilité de gestion, mais ils sont neutres du point de vue de la trésorerie. Certains décalages entre encaissements et paiements expliquent une partie des écarts d'exécution et certaines différences observées entre établissements.

FOCUS TVA

Une nouvelle loi prévoit l'application d'une TVA de 20 % sur la facturation des scolarités. Concrètement, les écoles collectent cette TVA auprès des familles, puis la reversent au Trésor public anglais. L'établissement reverse donc la part de TVA collectée, mais il peut en contrepartie récupérer une partie de la TVA payée sur ses achats. Cette récupération reste toutefois limitée, car une grande partie des dépenses et des recettes est exonérée de TVA, notamment au Primaire ou pour les repas des élèves. Lorsqu'il existe des opérations mixtes, il faut appliquer un calcul de « taux mixte », appelé ici méthode Tomis, afin de déterminer la proportion réellement déductible.

Pour 2025, la TVA totale collectée sur les ventes est projetée sur une assiette taxable d'environ 6,8 millions d'euros TTC. La TVA récupérée est estimée à environ 700 000 euros. Cela représente un taux de récupération relativement faible, d'environ 1,6 % des charges supportées. Il a été souligné que cet effet net ne compense pas complètement l'inflation ni les coûts de mise en œuvre de la réforme.

Des coûts de mise en œuvre ont d'ailleurs été engagés dès 2025, notamment pour les logiciels, les experts fiscaux et les intégrations techniques. En revanche, il existe une possibilité de récupération rétroactive partielle de la TVA sur les investissements réalisés au cours des dix dernières années. Cette récupération potentielle est actuellement estimée entre 670 000 et 870 000 euros, sous réserve d'une analyse actualisée. Le taux mixte utilisé pour calculer la TVA déductible est estimé entre 92 % et 95 %, mais il devra être recalculé chaque année. Enfin, il a été rappelé que le taux mixte de TVA et la récupération partielle de cette taxe ne suffisent pas à compenser totalement l'inflation ni les coûts de mise en œuvre. Une communication transparente avec les familles sera mise en place, en particulier sur les tarifs qui leur sont facturés et sur l'utilisation de ces montants.

Point Travaux

Les travaux d'été et les grands chantiers prévus pour l'été 2026 ont été présentés comme une priorité, car ils permettent à la fois d'éviter une trésorerie trop importante et de maintenir ou améliorer la valeur des actifs de l'établissement.



Plusieurs chantiers importants sont programmés pour l'été 2026, avec l'objectif qu'ils soient achevés avant la rentrée de septembre. Le premier grand projet concerne le centre de bien-être, qui doit faire l'objet d'une reconfiguration complète. Les travaux portent sur les espaces intérieurs, la création de salles de consultation thématiques ou privées, ainsi que sur des lieux de repos. Ce projet serait financé à hauteur d'environ 50 à 60 % par des donations et des partenaires externes.

Le second projet concerne la rénovation de la cuisine. Les travaux doivent être finalisés durant l'été, avec des tests d'équipements en juillet et en août, afin de rendre l'installation pleinement opérationnelle en septembre.

Le troisième chantier porte sur les fenêtres du bâtiment Victor Hugo. Il est prévu de remplacer les fenêtres à l'extérieur comme à l'intérieur et d'installer des films de protection contre l'éblouissement et la chaleur.

D'autres lignes budgétaires resteront mobilisées pour la sécurité, les réparations d'urgence, l'accessibilité et diverses améliorations générales. Des projets d'aménagement extérieur sont également prévus : création d'espaces de lecture ou de repos en amphithéâtre, végétalisation, amélioration de la circulation avec suppression des voitures de la zone centrale, ainsi qu'un espace pique-nique et détente pour les enseignants, réservé à la pause déjeuner mais accessible le reste du temps.

La planification prévoit que la plupart des travaux soient concentrés pendant les semaines d'été, même si certains démarreront dès le mois de juin. Les accès au site devront être coordonnés avec les entreprises, et l'ensemble doit être terminé avant la rentrée scolaire.

Les travaux d'été devront être finalisés avant septembre, qu'il s'agisse du centre de bien-être, de la cuisine, des fenêtres ou des espaces extérieurs. En parallèle, l'établissement doit poursuivre l'étude sur la récupération rétroactive de TVA sur les investissements passés, dans la limite de la fenêtre de dix ans, afin de confirmer les montants réellement récupérables. Enfin, il est recommandé d'améliorer la communication sur les flux internes et sur la cohérence entre les différents outils de reporting, notamment entre les fichiers Excel et le système central.

III- Questions diverses

- L'APL demande s'il est possible d'obtenir les chiffres des demandes d'aménagements aux examens pour l'année scolaire en cours d'ici la fin de l'année scolaire (demandes effectuées et demandes accordées intégralement ou partiellement).
- L'APL souhaiterait savoir si une présence régulière de l'équipe wellbeing pourrait être envisagée sur els sites des écoles primaires afin de répondre aux besoins des familles.